



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 4 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Mayence, ce 21 décembre. Un trompette a été envoyé à Custrine à deux reprises différentes, pour le sommer de rendre la ville au roi de Prusse ; la première fois, le général a renvoyé le trompette sans réponse. Cette hardiesse républicaine a mis le roi des Vandales dans une grande colère, & il a renvoyé le trompette une seconde fois, avec ordre de lui livrer la place sous 48 heures. Custrine plus fier qu'un roi des Vandales, & beaucoup plus courageux, a répondu : Dis à ton maître que je lui donne 48 ans pour la prendre. Tiens, a-t-il dit ensuite au trompette, voilà 6 francs que je te donne ; vas t'en, & si tu reviens encore une fois, je te ferai pendre. M. Guillaume plus irrité encore, qu'un général de Sans-Culottes osât lui parler sur ce ton, & menacer de faire pendre le trompette d'une majesté comme la sienne, a fait avancer ses troupes contre Cassel ; nos batteries ont reçu les Prussiens de manière qu'un grand nombre a été tué, & que s'ils ne se fussent retirés bien vite, il n'en seroit pas resté un seul.

De Genève, ce 25 décembre. Le résident de France à Genève s'est rendu à quatre heures du soir au comité patriotique, accompagné de ses deux secrétaires & de quatre personnes attachées à la légation. Une députation est allée le recevoir au pied de l'escalier, & l'a conduit à la grande salle du comite, où il a prononcé un discours aussi remarquable par sa simplicité que par son énergie patriotique. En témoignant tout l'intérêt qu'il a pris à la révolution Genevoise, il a formé les vœux les plus ardens pour la voir se consolider sur les éternelles bases de la liberté & l'égalité : je viens a-t-il ajouté, d'instruire le pouvoir exécutif de France de cette révolution glorieuse qui vous rend tous vos droits, & je ne doute pas que la République française, charmée de votre courage, ne s'empresse de vous accorder sa protection. Le citoyen Anspach, président du comité, a répondu au résident de France, en citoyen qui redevient libre. L'impression des deux discours a été ordonnée.

Il y a ici un parti, qui voudroit faire de cette ville une portion de la République française, mais

ce parti n'est pas, à beaucoup près, le plus fort ; la très-grande majorité des patriotes désire de conserver son indépendance, en concluant seulement, avec la République française, un traité d'alliance & de commerce, qui deviendrait, entre les deux nations, le lien le plus indestructible.

De Porentruy, ce 23 décembre. Il a été chanté ici le 19 de ce mois, en action de grâce pour la grande journée d'aujourd'hui, qui est l'époque de la régénération du peuple de la Rauracie, un *Te-Deum* dans toutes les paroisses de la République. Dimanche prochain 23 du courant, l'assemblée assistera en corps à celui qui sera chanté en l'église paroissiale de Porentruy, audit jour après vêpres.

F R A N C E.

De Chambéry, ce 24 décembre. — *Les commissaires de la convention nationale aux citoyens du département de Mont-Blanc.*

C I T O Y E N S,

Vous avez ardemment désiré d'être Français. La convention nationale s'est empressée d'accéder à votre demande. Dès-lors, toutes les loix de la République française, dont vous êtes membres, doivent étendre sur vous leur empire. Ainsi, les assignats doivent avoir cours dans le département du Mont-Blanc, comme dans tous les autres départemens. Si les ennemis du bien public avoient semé parmi vous des préventions à cet égard, ces préventions disparaîtraient sans doute par les réflexions qui vous feront connoître la nature & les avantages des assignats.

Dans quelques pays, les princes ont créé des espèces de billets, pour remplacer la monnoie sonnante : la valeur de ces billets est très-hazardée, puisqu'elle n'a d'autre caution que le crédit des princes ; & l'on sait actuellement combien peu l'on doit compter sur les promesses & le crédit de cette espèce d'hommes.

Mais il n'en est pas de même des assignats qui circulent dans la République française ; ils ont une

hypothèque spéciale & assurée, sur les domaines nationaux. A mesure que ces domaines vendus sont payés, on brûle publiquement la somme d'assignats qui en ont acquitté le prix ; en sorte qu'il ne reste en circulation que ceux qui ont une caution sûre dans les immeubles non vendus ou non payés ; & la valeur de ces assignats est aussi immuable que celle des biens-fonds sur lesquels ils sont hypothéqués.

L'assemblée nationale des ci-devant allobroges, a décrété que les biens du clergé passent en propriété à la nation, parce qu'il sera autrement pourvu aux frais du culte & au traitement des ecclésiastiques : ces biens seront vendus comme en France, & si vous devenez acquéreurs, vous pourrez les payer en assignats.

Outre ce grand avantage, il en est un plus précieux encore, puisqu'il s'étend à tous les citoyens. Dès ce moment, vous pouvez faire usage des assignats, pour acquitter vos cotes de contributions, parce qu'étant un véritable monnoie, ils sont reçus dans les caisses publiques au pair avec l'argent.

Interrogez ceux de vos compatriotes qui, étant dans l'habitude de parcourir les autres départemens de la République, en sont arrivés récemment. Ils vous diront que les assignats y accélèrent tous les mouvemens du commerce ; qu'ils ont un cours universel dans les foires & les marchés publics ; qu'ils sont admis par-tout pour payer les marchands, les fournisseurs, les ouvriers ; & lorsqu'on a décrété une fabrication plus considérable de petits assignats, c'est sur la demande des citoyens qui en sentoient l'utilité, pour faciliter les échanges & les payemens.

Les aristocrates français ont tenté de décrier les assignats, pour empêcher la vente des biens nationaux, & nous replonger dans l'esclavage. Ils ont même essayé de les contrefaire ; mais, de leurs crimes impuissans, ils n'ont recueilli que la honte. Les domaines de la nation se sont très-bien ven-

ains
font
gnars
reste
sûre
;&
que
ypo-
ges,
pro-
ment
des
e en
our-
pré-
yens.
assi-
ons,
font
l'ar-
étant
mens
t. Ils
s les
cours
lics ;
mar-
qu'on
e pe-
s qui
es &
er les
atio-
s ont
leurs
onte.
ven-

du ; & l'industrielle agriculture va les fertiliser. Malgré leurs efforts, les faux assignats, comme les fausses pièces d'or & d'argent, disparaissent de la circulation ; & pour vous tranquilliser complètement à cet égard, la convention nationale, par l'article VI du décret de réunion de la Savoie, a statué qu'il seroit établi, dans votre département, des commissaires vérificateurs des assignats.

Citoyens, la liberté triomphante écrasera tous ses persécuteurs ; mais il est essentiel de les démasquer ; & vous aurez acquis la certitude, qu'un homme est un ennemi de la patrie, si, à dater de la promulgation de la loi, il refuse des assignats en paiement : à plus forte raison seroit criminel, celui qui s'efforceroit de les discréditer. Votre devoir alors seroit de le dénoncer aux autorités constituées, qui en poursuivroient la punition.

Citoyens, nous aurions pu nous borner à faire promulguer, dans votre département, les décrets qui établissent la circulation des assignats : mais, persuadés que vous respecterez d'aurant plus la loi, que vous en sentirez mieux la bonté, nous avons voulu, par cet exposé franc & amical, vous justifier leur valeur certaine & leurs avantages. Le despotisme impose silence à la raison, & force ses esclaves à lui obéir aveuglément, mais la liberté républicaine veut que ses enfans, pénétrés du sentiment de leur dignité, trouvent, dans la reconnaissance raisonnée de la loi, des motifs pour la chérir ; & leur soumission réfléchie, en leur donnant le droit de s'estimer eux-mêmes, devient pour eux le gage du bonheur individuel & de la prospérité publique.

La commission provisoire d'administration générale est chargée de faire publier & afficher la présente proclamation dans toute l'étendue du département du Mont-Blanc.

A Chambéry, ce 24 décembre 1792, l'an premier de la République française.

Signé SIMON, GRÉGOIRE, HÉRAULT, JALOT.

De Limoux, ce 31 décembre. Des volontaires du Tarn, en garnison en cette ville, ont eu le malheur d'oublier le respect dû aux clubs dont les membres prêchent les maximes de l'anarchie ; ils ont parcouru toute l'étendue du district de Limoux, ils ont renversé les tribunes, brûlé les registres des clubs, & ils ont dispersé les clubistes, comme autrefois le divin Sans-culotte de Nazareth chassa du lieu saint les agitateurs de la Judée.

De Tulle, ce 29 décembre. — Adresse des citoyens de Tulle à la commune de Paris.

« Magistrats de la commune de Paris, vous venez de commettre un crime qui fait frémir. Une loi sage éloignoit de la République les individus, qu'un sang détesté, unit à Louis Capet ; nos législateurs vouloient présenter à l'univers le spectacle d'une nation libre, punissant de mort le dernier de ses tyrans, & purgeant en même temps la terre de la liberté, de tous les ambitieux qui auroient pu regarder comme un moyen d'élevation, la chute de l'assassin du peuple. On a employé sous vos yeux la violence, pour faire rapporter cette loi salutaire ; des tribunes ont étouffé, par leurs clameurs mercenaires, la voix de nos représentans. Un maire a paru à la porte du sénat, à la tête d'un attroupement ; un substitut du procureur de la commune a osé proposer l'insurrection, & provoquer le carnage ; enfin, le conseil de la commune a consommé ses attentats par un silence complice. Parisiens, voulez-vous être nos frères, respectez nos représentans, & veillez à ce que la liberté, la plus absolue, règne dans le sanctuaire des lois. Voulez-vous nous dominer, & faire plier la volonté générale aux caprices d'une section du peuple. Nous avons juré de périr ou de détruire toute espèce de tyrannie, & nous avons encore du fer & des bras. Nous écrivons aux mandataires du peuple, pour leur reprocher leur foiblesse. Nous leur dirons, que s'ils ne savent pas mourir, ils doivent céder la chaise curule à des Républicains qui le leur apprendront.

Signés les citoyens de la ville de Tulle.»

Paris. Londres devient l'asyle de tous les contre-révolutionnaires & des émigrés ; ils vont seconder les efforts du gouvernement pour tourner l'esprit du peuple contre la France. Le général Montesquiou y est arrivé dans les derniers jours de décembre.

§. Jacques-Louis Gauthier, dit le Petit-Gauthier, l'auteur du journal de la Cour & de la Ville, qui avoit tenté de reparoître sous le titre de *Feuille du Matin*, ou *Bulletin de Paris*, a été conduit à l'Abbaye, ainsi que Lapie de la Fage, auteur du journal *l'Avertisseur*.

§. Gensonné, comme nous l'avons dit hier, a peint à grands traits, la faction qui divise l'assemblée : cette faction, dites-vous n'existe pas, elle se vante elle-même de sa scandaleuse existence. Et ce titre de coalition, de la montagne, ne rappelle-t-

il point cette horde de brigands, célèbre par son dévouement aux ordres de son chef sanguinaire ?

Cette faction n'existe pas; mais qui donc provoque ici l'insurrection de la minorité contre la majorité? qui a encombré les bureaux de la guerre de ses ineptes agens? qui a répandu sur la surface de la République & jusques dans nos armées une nuée de commissaires désorganisateur? qui calomnie sans cesse les lumières & la philosophie? qui se décore ici du titre fastueux d'amis du peuple de défenseurs du peuple? à qui enfin cette naïveté remarquable est-elle échappée: le peuple doit être moins jaloux d'exercer sa souveraineté que de la confier à des hommes qui s'en servent pour son intérêt?

Qu'ils ne se vantent plus sur-tout d'avoir sauvé la République; oui, ils l'ont servie; par leurs cruautés, par instinct, comme les oyes du capitole, mais le peuple romain, par reconnaissance pour cette espèce de libérateurs, ne les investit point de sa toute puissance, & n'en fit point des consuls ou des dictateurs.

Cette plaisanterie fait déjà son effet, & les oyes de la montagne ne peuvent plus descendre en plaine qu'on ne les salue comme les libérateurs de la France; au reste, Genonné a annoncé que bientôt en dépit des anarchistes, seroit présenté le projet de constitution qui doit assurer au peuple, l'exercice de tous ses droits.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du jeudi 3 janvier.

Les commissaires au département du Mont-Blanc, annoncent que le 27, à l'issue de la messe militaire, la musique du 79^{me}. régiment, ci-devant Bourbonnois, a joué l'air *ô Richard, ô mon Roi*, qu'ils en ont porté leurs plaintes à Kellermann, qui a fait mettre toute la musique en prison & le chef au cachot; on n'a pu découvrir ce qui les avoit déterminé à jouer cet air.

Custine rend compte de sa position à Mayence; il espère s'y conserver malgré les grands efforts que fait le roi de Prusse pour l'en déloger; mais il se plaint & très-vivement de ce que les troupes manquent de tout & qu'elles sont absolument nues; elles ont passé sept nuits au bivouac sans

qu'aucun soit vêtu. Il implore la pitié de la convention. Les canons des Prussiens sont affreux, mais sans effet; ils ne savent pas tirer. Nos canoniers vivent d'une justesse incroyable. Il a à combattre le duc de Brunswick, le roi de Prusse, son fils, Kalkreut & le landgrave de Hesse-Cassel.

La montagne, irritée sans doute des attaques que lui portent continuellement les Girondistes, dont les principaux sont Genonné, Vergniaud & Guadet, les a dénoncés aujourd'hui, pour avoir tramé contre la liberté en juillet dernier, par différents mémoires signés d'eux, qui ont été remis au ci-devant roi, dont Boze, le peintre, étoit le négociateur. On décrète que Boze sera entendu.

Gasparin dénonce qu'il existe des papiers importants sous les sieges de Thierry, valet-chambre du ci-devant roi. On vouloit nommer des commissaires pour en prendre communication; mais on décrète que Rolland, le ministre, sera entendu avant d'aller à Villedavrais.

On lit une lettre du général Miranda, qui fait part que l'expédition sur la Gueldre prussienne, le comté de Mœurs & le duché de Clèves a parfaitement réussi, sous la conduite du général la Morlière.

Kellermann donne avis que Genève a chassé le grand & le petit conseil & les magnifiques seigneurs, & qu'on y attend les Français avec grand impatience.

D'Arrigoyte & Pétion ont parlé dans la discussion sur le jugement de Louis. Le premier a conclu à la question préalable sur l'appel au peuple. Le second a démontré avec une logique saine la fausseté de cette opinion; son discours respiroit la haine des factieux, l'amour de l'ordre & le respect pour la souveraineté nationale.

Rolland arrive en vertu du décret de ce matin; il dit qu'il n'a point fait lever les scellés apposés sur les effets Thierry, dont la mort est douteuse, que les scellés du Garde-Meuble ont été levés par des commissaires de la convention, & qu'il croit calomnieuse la dénonciation de Gasparin. Boze, appelé à la barre, a été interrogé, les députés de la Gironde ont été justifiés, & les dénonciateurs sont demeurés confus.

On soufreit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 7; Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.